

DÉLIBÉRATION N° 2024-05
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

Date de la convocation :	
21 février 2024	
Date de séance :	
27 février 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
28 février 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	05
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	BORDET Patrick
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	TEATA Marcelino
BRAUN ORTEGA Enriqué		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		
DARROUZES Nélia	X		

OBJET :

**PORTANT APPROBATION
DE L'OPÉRATION DE
TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES
VOIES DU QUARTIER DE
MANUHOE À RÉALISER
DANS LE CADRE DU
PROJET DE RÉNOVATION
URBAINE (PRU) DE
PAPEETE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

27 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n°2015-106 du 09 décembre 2015 approuvant les orientations générales de la politique de renouvellement urbain de la ville de Papeete ;

Vu la délibération n° 2023-81 CM du 08 août 2023 ;

Vu la lettre de la Présidence n° 170 PR du 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport n°2024-05 du 20 février 2024 présenté par Monsieur Patrick BORDET, Conseiller municipal.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

ADOPTE

Article 1 : Est approuvé l'opération de travaux d'aménagement des voies du quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete, et son plan de financement.
Montant de l'opération : 162 768 327 XFP TTC, frais annexes inclus

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TOTAUX TTC
DDC	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	7 490 224 XPF 62 768,08 €	65 107 331 XPF 545 599,44 €
DETR	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	/	57 617 107 XPF 482 831,36 €
Commune de Papeete	28 808 553 XPF 241 415,68 €	20% HT	11 235 336 XPF 94 152,11 €	40 043 889 XPF 335 567,79 €
TOTAL	144 042 767 XPF 1 207 078,40 €	/	18 725 560 XPF 156 920,19 €	162 768 327 XPF 1 363 998,59 €

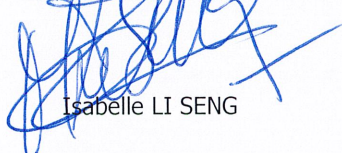
Article 2 : Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de la Délégation des Communes (DDC) et la DETR et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tout acte relatif à cette opération.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance


Isabelle LI SENG



Monsieur Le Maire


Michel BUIILLARD



L'estimation des travaux nécessaires au percement des 2 voies s'élève à 162.768.327 XPF TTC.

Il vous est donc proposé de présenter ce projet en cofinancement à 2 appels à projet : la DDC et la DETR.

Le financement pourrait donc se présenter ainsi :

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TOTAUX TTC
DDC	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	7 490 224 XPF 62 768,08 €	65 107 331 XPF 545 599,44 €
DETR	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	/	57 617 107 XPF 482 831,36 €
Commune de Papeete	28 808 553 XPF 241 415,68 €	20% HT	11 235 336 XPF 94 152,11 €	40 043 889 XPF 335 567,79 €
TOTAL	144 042 767 XPF 1 207 078,40 €	/	18 725 560 XPF 156 920,19 €	162 768 327 XPF 1 363 998,59 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation de ces trois opérations et de leur plan de financement.

Papeete, le 20 février 2024

Le Rapporteur,
Le Conseiller municipal

Patrick BORDET



DELEGATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES COMMUNES

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : PRU : Travaux d'aménagement des voies du quartier de MANUHOE

SECTEUR CONCERNÉ : **Les services locaux organisant la circulation et le transport des personnes : Voirie : Travaux et aménagement**

(A préciser conformément à l'art. LP 4 de la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée)

1. Etat des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés

Des problématiques environnementales :

- Insalubrité en cœur d'îlot: quartier régulièrement inondé (Rivière de la Papeava), eaux stagnantes...
- Hygiène dans la résidence OPH : rats / souris, station d'épuration sous-dimensionnée
- Activité polluante sur une vaste emprise en plein cœur de quartier (stockage de véhicules de chantier)

Un quartier prioritaire de la politique de la ville mais une action publique limitée

- Aucune intervention récente du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete

Accessibilité véhicules de secours limité par la faible largeur de la servitude.

Parcelles en cœur d'îlot inconstructibles du point de vue urbanistique, puisque la servitude ne fait pas 6m de large.

1.2 Données chiffrées sur le secteur ou le service concerné

Le percement de la voirie est inscrit au règlement d'urbanisme (ex PGA) depuis 1965.

La non-réalisation de la voirie depuis 1965 a créé des problèmes d'insalubrités. Les parcelles étant sur le tracé de la future route, aucun projet immobilier n'a pas pu se réaliser.

Du coup des installations précaires se sont installées. Mais ces installations précaires ont aujourd'hui plus de 50 ans, et l'indivision est venue accentuer les problèmes d'insalubrité. Plusieurs familles occupent les terrains dans des conditions d'habitats dégradés sur certaines parcelles avec des assainissements inexistantes.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

NEANT



2. Objectif(s) à atteindre

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Percer les voiries pour désenclaver le quartier :

- Permettre aux habitants du quartier de traverser le cœur d'îlot
- Sécuriser les modes doux
- Requalifier la voie et la rendre agréable et appropriable pour les habitants
- Travailler son profil pour en faire une voie de desserte locale et non une voie de transit
- Assurer dans sa prolongation le lien avec le front de mer

Améliorer l'accès à la résidence OPH et réorganiser la parcelle

- Améliorer l'accès à l'équipement communautaire Fare Amuira
- Résidence OPH : rénovation impérative, et réaménagement des espaces extérieurs. Dans la perspective d'un développement OPH du nouveau bâti d'habitat central, l'OPH pourrait réquisitionner l'aménagement global de ces deux parcelles.
- Raccordement de la STEP de la résidence OPH au réseau EU de la ville.

2.2 Objectif(s) de l'opération

Réalisation des travaux de voiries. Les voies ont été acquises en 2022, les études sont en cours.

Le financement des travaux des :

- EU (réseau sur les futures voiries) et AEP est acquis (CDT).
- Eclairage public est acquis : DETR

En cours d'instruction :

- Démolition : dépôt au fonds vert en mai 2023.

En cours d'instruction :

- Travaux d'assainissement : Eau pluvial et EU (traversée de la PAPEAVA uniquement) à déposer auprès du FIP pour septembre 2023

Il ne manque le financement des travaux de voiries (chaussées et trottoirs, concessionnaires (EDT, OPT), signalisation, murs et clôtures) à réaliser.

Le projet est prévu pour 2024 pour une durée de 1 an.

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

NEANT

3.2 Tarification et équilibre financier du service

NEANT

4. Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

Travaux de voirie (chaussée et trottoirs, concessionnaires, signalisation, murs et clôtures.

4.2 Choix technique et technologique retenu

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation

Travaux prévus pour 2024, pour une durée de un an.

5.2 Mode opératoire

En entreprise.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût

Cout HT : 144 042 767 XPF

Cout TTC : 162 768 327 XPF

6.1.2 Taux directeur applicable

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TOTAUX
DDC	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	7 490 224 XPF 62 768,08 €	65 107 331 XPF 545 599,44 €
DETR	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	/	57 617 107 XPF 482 831,36 €
Commune de Papeete	28 808 553 XPF 241 415,68 €	20% HT	11 235 336 XPF 94 152,11 €	40 043 889 XPF 335 567,79 €
TOTAL	144 042 767 XPF 1 207 078,40 €	/	18 725 560 XPF 156 920,19 €	162 768 327 XPF 1 363 998,59 €

6.1.3 Plan prévisionnel

6.2 Demande de bonification et justification

MANUHOE est un site opérationnel du Programme de Rénovation Urbaine de PAPEETE.

6.3 Echancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

6.4 Modalités d'amortissement de l'opération

NEANT



7. Indicateurs

(A compléter conformément à l'annexe 5 de l'arrêté d'application n° 2192/CM du 26 novembre 2010 modifié)

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

L'acquisition foncière des parcelles manquantes permettra de réaliser une voirie communale d'une longueur de **120ml** de voirie principale, **60ml** de voirie secondaire et de poser des réseaux nécessaires.

Longueur de voirie communale : 31km

Total après travaux : 31km + 180ml

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20240227-DEL2024_005



Commune de Papeete

PRU : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DU QUARTIER MANUHOE
DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire H.T	Quantité	Montant H.T
100	TRAVAUX PREPARATOIRE - DOE				
101	Installation de chantier	Ft	2 500 000 F	1	2 500 000 F
102	Levés topographiques - Implantation - Piquetage	Ft	400 000 F	1	400 000 F
103	Signalisation de chantier	Ft	350 000 F	1	350 000 F
104	Etudes d'exécution	Ft	400 000 F	1	400 000 F
105	PAQ	Ft	150 000 F	1	150 000 F
106	Contrôle externe	Ft	250 000 F	1	250 000 F
107	Dossier des ouvrages exécutés	Ft	150 000 F	1	150 000 F
sous total TRAVAUX PREPARATOIRE - DOE					4 200 000 F
300	RESEAUX CONCESSIONNAIRES				
	EDT				
	Mise en place du nouveau réseau principal EDT				
301	Pose en tranchée de 3 TPCØ160	ml	26 000 F	33	858 000 F
302	Pose en tranchée de 2 TPCØ160	ml	24 000 F	799	19 176 000 F
303	Pose en tranchée de 1 TPCØ160	ml	22 000 F	66	1 452 000 F
304	Mise en place de chambre type K2C	u	350 000 F	2	700 000 F
	OPT				
305	Mise en place du nouveau réseau principal OPT	Ft	5 143 728 F	1	5 143 728 F
sous total RESEAUX CONCESSIONNAIRES					27 329 728 F
400	STRUCTURE DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS				
401	Décaissement sur 50 cm	m ³	3 000 F	1 885	5 655 000 F
402	Démolition des trottoirs existants	m ²	3 500 F	29	101 500 F
403	GNT 0/31,5 sur 30cm	m ³	12 000 F	1 497	17 964 000 F
404	BBME 0/10 7 cm	m ²	3 000 F	3 770	11 310 000 F
405	Grave Bitume 0/20 - 13 cm	m ³	40 000 F	491	19 640 000 F
406	Couche d'imprégnation	m ²	250 F	4 991	1 247 750 F
407	Couche d'accrochage	m ²	250 F	1 497	374 250 F
408	Béton bitumineux pour trottoir BBS 0/10 4 cm	m ²	3 000 F	1 221	3 663 000 F
409	Revêtement résine pépites pour trottoir (couleur rouge)	m ²	5 000 F	1 221	6 105 000 F
410	Bordure T2	ml	5 500 F	795	4 372 500 F
411	Caniveau CS2	ml	5 500 F	855	4 702 500 F
412	Bordure basse A2	ml	5 500 F	59	324 500 F
413	Bordure P1	ml	5 500 F	374	2 057 000 F
414	Caniveau CC2	ml	6 000 F	41	246 000 F
415	Terre Végétale	m ²	5 000 F	41	205 000 F
sous total STRUCTURE DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS					77 968 000 F
500	SIGNALISATION				
501	Marquage ligne continue LC 2U (U = 5CM)	ml	300 F	290	87 000 F
502	Marquage ligne discontinue (5 cm)	ml	300 F	724	217 200 F
503	Marquage flèche directionnelle	U	15 000 F	14	210 000 F
504	Marquage pour passage piéton	m ²	5 000 F	185	925 000 F
505	Fourniture et pose bande podotactile	ml	8 000 F	48	384 000 F
506	Pose de potelets antistationnement	u	15 000 F	24	360 000 F
507	Panneau de signalisation STOP + massif	u	75 000 F	3	225 000 F
508	Panneau de signalisation passage piéton + massif	u	75 000 F	3	225 000 F
sous total SIGNALISATION					2 633 200 F

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20240227-DEL2024_005



Ville de Papeete

Commune de Papeete

PRU : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DU QUARTIER MANUHOE
DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire H.T	Quantité	Montant H.T
600	Clôtures et murs				
601	Murs parpaing de séparation	ml	25 000 F	187	4 675 000 F
602	Clôtures grillagée	ml	15 000 F	259	3 885 000 F
	sous total Clôtures et murs				8 560 000 F
TOTAL TRAVAUX					
				<i>TOTAL Travaux</i>	120 690 928 F
				<i>Aléas (15% du montant des travaux)</i>	18 103 639 F
				SOUS-TOTAL Travaux	138 794 567 F
ETUDES					
	Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)				134 450 F
	Visa d'exécution et de synthèse (VISA)				237 500 F
	Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)				4 470 000 F
	Assistance aux opérations de réceptions (AOR)				187 500 F
	Ordonnance, pilotage et Coordination de chantier (OPC)				218 750 F
				TOTAL Etudes	5 248 200 F
				TOTAL H.T.	144 042 767 F
				TVA	18 725 560 F
				TOTAL TTC	162 768 327 F

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Commune de Papeete
PRU : AMENAGEMENT DES VOIES DU QUARTIER MANUHOE
DEVIS ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire H.T	Quantité	Montant H.T
----	-------------	-------	----------------------	----------	----------------

100 TRAVAUX PREPARATOIRE - DOE

101	Installation de chantier	Ft	5 000 000 F	1	5 000 000 F
102	Levés topographiques - Implantation - Piquetage	Ft	800 000 F	1	800 000 F
103	Signalisation de chantier	Ft	700 000 F	1	700 000 F
104	Etudes d'exécution	Ft	800 000 F	1	800 000 F
105	PAQ	Ft	300 000 F	1	300 000 F
106	Contrôle externe	Ft	500 000 F	1	500 000 F
107	Dossier des ouvrages exécutés	Ft	300 000 F	1	300 000 F
sous total TRAVAUX PREPARATOIRE - DOE					8 400 000 F

200 DEGAGEMENT DES EMPRISES - DEMOLITION

201	Démolition Générale (béton armé divers, équipements, y/c habitations)	Ft	40 000 000 F	1	40 000 000 F
sous total DEGAGEMENT DES EMPRISES - DEMOLITION					40 000 000 F

300 RESEAUX CONCESSIONNAIRES

EU					
301	Passage sous la PAPEAVA	Ft	27 223 113 F	1	27 223 113 F
EDT					
Mise en place du nouveau réseau principal EDT					
302	Pose en tranchée de 3 TPCØ160	ml	26 000 F	33	858 000 F
303	Pose en tranchée de 2 TPCØ160	ml	24 000 F	799	19 176 000 F
304	Pose en tranchée de 1 TPCØ160	ml	22 000 F	66	1 452 000 F
305	Mise en place de chambre type K2C	u	350 000 F	2	700 000 F
OPT					
306	Mise en place du nouveau réseau principal OPT	Ft	5 143 728 F	1	5 143 728 F
sous total RESEAUX CONCESSIONNAIRES					54 552 841 F

400 ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

401	Fourniture et pose de regards avaloirs + plaque de recouvrement T2	u	180 000 F	24	4 320 000 F
402	Fourniture et pose de regards + tampon fonte Ø600 - D400	u	180 000 F	12	2 160 000 F
403	Dalot BA 1,8 x 0,7	ml	210 000 F	25	5 250 000 F
404	Dalot BA 2,2 x 0,8	ml	245 000 F	15	3 675 000 F
405	PVCØ250	ml	25 000 F	17	425 000 F
406	PVCØ315	ml	27 000 F	96	2 592 000 F
407	PVCØ400	ml	30 000 F	121	3 630 000 F
408	PVCØ500	ml	35 000 F	424	14 840 000 F
sous total ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES					36 892 000 F

500 STRUCTURE DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS

501	Décassement sur 50 cm	m ³	3 000 F	1 885	5 655 000 F
502	Démolition des trottoirs existants	m ²	3 500 F	29	101 500 F
503	GNT 0/31,5 sur 30cm	m ³	12 000 F	1 497	17 964 000 F
504	BBME 0/10 7 cm	m ²	3 000 F	3 770	11 310 000 F
505	Grave Bitume 0/20 - 13 cm	m ³	40 000 F	491	19 640 000 F
506	Couche d'imprégnation	m ²	250 F	4 991	1 247 750 F
507	Couche d'accrochage	m ²	250 F	1 497	374 250 F
508	Béton bitumineux pour trottoir BBS 0/10 4 cm	m ²	3 000 F	1 221	3 663 000 F
509	Revêtement résine pépites pour trottoir (couleur rouge)	m ²	5 000 F	1 221	6 105 000 F
510	Bordure T2	ml	5 500 F	795	4 372 500 F
511	Caniveau CS2	ml	5 500 F	855	4 702 500 F
512	Bordure basse A2	ml	5 500 F	59	324 500 F
513	Bordure P1	ml	5 500 F	374	2 057 000 F
514	Caniveau CC2	ml	6 000 F	41	246 000 F
515	Terre Végétale	m ²	5 000 F	41	205 000 F
sous total STRUCTURE DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS					77 968 000 F

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com

600 **SIGNALISATION**

601	Marquage ligne continue LC 2U (U = 5CM)	ml	300 F	290	87 000 F
602	Marquage ligne discontinue (5 cm)	ml	300 F	724	217 200 F
603	Marquage flèche directionnelle	U	15 000 F	14	210 000 F
604	Marquage pour passage piéton	m2	5 000 F	185	925 000 F
605	Fourniture et pose bande podotactile	ml	8 000 F	48	384 000 F
606	Pose de potelets antistationnement	u	15 000 F	24	360 000 F
607	Panneau de signalisation STOP + massif	u	75 000 F	3	225 000 F
608	Panneau de signalisation passage piéton + massif	u	75 000 F	3	225 000 F
sous total SIGNALISATION					2 633 200 F

700 **Clôtures et murs**

701	Murs parpaing de séparation	ml	25 000 F	187	4 675 000 F
702	Clôtures grillagée	ml	15 000 F	259	3 885 000 F
sous total Clôtures et murs					8 560 000 F

TOTAL TRAVAUX

		<i>TOTAL Travaux</i>	229 006 041 F
		<i>Aléas (1.5% du montant des travaux)</i>	34 350 906 F
		SOUS-TOTAL Travaux	263 356 947 F

ETUDES

	<i>Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)</i>	268 900 F
	<i>Visa d'exécution et de synthèse (VISA)</i>	475 000 F
	<i>Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)</i>	8 940 000 F
	<i>Assistance aux opérations de réceptions (AOR)</i>	375 000 F
	<i>Ordonnance, pilotage et Coordination de chantier (OPC)</i>	437 500 F
	TOTAL Etudes	10 496 400 F

	TOTAL H.T.	273 853 347 F
	TVA	35 600 935 F
	CPS	2 738 533 F
	TOTAL TTC	312 192 815 F

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com